**Zeitschrift:** Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

**Band:** 126 (1984)

Rubrik: Verschiedenes

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nielsen N. C., Christensen K., Bille N., Larsen J. L.: Preweaning mortality in pigs. Nord. Vet.-Med. 26, 137-150 (1974). – [9] Porter P., Parry S. H., Allen W. D.: Significance of immune mechanisms in relation to enteric infections of the gastrointestinal tract in animals. In: Immunology of the gut. Ciba Foundation Symposium 46 (new series), 55 (1977). – [10] Sellwood R.: Escherichia coli diarrhoea in pigs with or without the K 88 receptor. Vet. Rec. 105, 228-230 (1979). – [11] Smith H. W., Gyles C. L.: The relationship between two apparently different enterotoxins produced by enteropathogenic strains of Escherichia coli of porcine origin. J. Med. Microbiol. 3, 387-401 (1970).

Manuskripteingang: 22. August 1983

# VERSCHIEDENES

# Invitation à participer au prix ASMPA/SVK

L'Association suisse pour la médecine des petits animaux (ASMPA) invite par la présente publication les personnes répondant à l'article 4 du règlement à se porter candidat à l'obtention du prix ASMPA. Celui-ci récompensera des travaux scientifiques orientés vers la pratique de la médecine curative des petits animaux.

Le délai d'envoi des travaux expire le 31 octobre 1984. Le prix sera solennellement remis lors de l'Assemblée annuelle de l'ASMPA, en 1985.

#### Règlement pour l'attribution du prix ASMPA

- Le prix délivré par l'Association suisse pour la médecine des petits animaux (ASMPA) doit récompenser des travaux scientifiques orientés vers la pratique de la médecine curative des petits animaux.
- 2. Le prix comporte la remise d'un diplôme honorifique et celle d'un montant en espèces de Fr. 2000.—.
- 3. Chaque année, les Archives suisses de médecine vétérinaire et le Bulletin de la SVS inviteront les candidats au prix ASMPA à se faire connaître.
- 4. Peuvent se voir décerner le prix une ou plusieurs personnes formant un groupe de travail, que la nationalité de ces personnes soit suisse ou étrangère. Le travail présenté devra toutefois avoir été mené à bien sur le territoire suisse. Les membres du corps professoral et les privat docent ne peuvent se voir décerner le prix.
- 5. L'attribution du prix a lieu à la majorité des voix exprimées au sein d'une commission désignée annuellement par le Comité de l'ASMPA. Le jury du prix est composé d'un représentant de chacune des Facultés de Berne et de Zurich, de deux membres de l'ASMPA ainsi que d'un membre du Comité. Ce dernier préside la commission. Celle-ci peut s'entourer d'autres experts. La décision de la commission est sans appel. Lorsque la commission estime qu'aucun travail ne mérite de recevoir le prix, celui-ci n'est pas attribué.
- 6. Les travaux doivent être remis en cinq exemplaires, adressés au Président de l'ASMPA, ceci jusqu'au 31 octobre de l'année précédant celle durant laquelle le prix sera attribué. Les travaux présentés peuvent l'être sous forme de manuscrit original ou de publication. Dans ce dernier cas, il ne devra pas s'être écoulé plus d'une année entre la date de parution et celle fixée pour faire parvenir les travaux (31 octobre).
- 7. Le prix sera solennellement remis lors de l'Assemblée annuelle de l'ASMPA.

Pour le Comité de l'ASMPA Le Président Dr *F. Voegeli*, Lucerne